

GT AESH du vendredi 28 avril

Problème sur les quotités de services :

Le comptage erroné des heures connexes pour arriver à un arrondi en défaveur des AESH, va être revu (nous l'avons obtenu la dernière fois). Comme les AESH sont recrutées sur 2 budgets différents (« T2 » et « hors T2 »), il fallait vérifier qu'il y avait assez de budget pour proposer ce nouveau comptage. Ce n'est pas le cas en hors titre 2 où l'enveloppe n'est pas assez conséquente.

La proposition du Rectorat est donc la suivante :

L'ensemble des contrats vont être revus, car ils comportent tous le problème de l'arrondi (c'est bien ce que nous avons dit en octobre dernier).

C'est un très gros travail pour les services de remettre à plat tous les contrats, il y aura donc des phases différentes.

	Quotité concernée	Date des contrats révisés avec la bonne quotité	Mise en paiement (avec effet rétroactif à partir de la date de révision des contrats)
1ère phase	61 %	1 ^{er} septembre 2023	Sur la paye de Novembre 2023
2ème phase	Entre 1 et 60 %	1 ^{er} janvier 2024	Sur la paye de Mars 2024
3ème phase	Entre 62 et 100 %	1 ^{er} janvier 2024	Sur la paye de Juin 2024

Nous actons la bonne volonté d'aboutir sur ce dossier du Rectorat, malgré nos alertes qui datent d'octobre dernier.

Nous dénonçons en revanche le décalage de la remise en conformité des contrats des AESH qui sont à 61 % (heureusement la majorité) au détriment des AESH qui ne sont pas à 61 %. C'est malheureusement un problème de budget.

Nous avons obtenu que, s'il y avait une rallonge de budget au regard des annonces gouvernementales sur le handicap, cette rallonge permette de redater les contrats de toutes les AESH au 1^{er} septembre.

Pour information, cette remise à niveau des contrats va coûter au rectorat 220.228 €. soit l'équivalent de 16 emplois temps plein d'AESH (sur les 950 que comptent l'académie).

Nouvelles dispositions salariales pour les AESH

- L'augmentation du SMIC annoncée pour le mois de mai sera certainement versée en juin plutôt que sur la paie de mai, au vu des délais et des rectificatifs à faire. Ce sera bien entendu rétroactif.
- Une prime indemnitaire sera, elle, versée à partir de septembre, et versée tous les mois à partir de là.
- Le Sgen-CFDT avait demandé s'il était possible de reconnaître, d'une façon ou d'une autre, que les AESH-Sco avaient plus de temps connexes, vu qu'elles doivent multiplier les ESS, rencontres parents, liaisons avec les enseignants par autant d'enfants qu'elles ont à suivre. Le rectorat a travaillé là-dessus, mais n'arrive pas nous proposer autre chose que de pointer réellement les heures de travail, car il est difficile de tout comptabiliser, et il faudrait voir AESH par AESH. Bref, ce qui vient en totale contradiction avec l'aspect « forfaitaire » des heures connexes. Il est hors de question de rentrer dans un pointage des heures connexes.

Nous allons donc porter, au niveau ministériel, une demande d'indemnité forfaitaire spéciale AESH-Sco. La création de ce genre d'indemnité n'étant pas du ressort de l'académie.

Le contenu des heures connexes

Le Sgen-CFDT avait dénoncé le fait que certains contrats AESH contenait, dans la description des activités contenues dans les heures connexes, des activités qui relèvent de l'accompagnement : les sorties scolaires, les examens. Il semble qu'il y ait une distinction entre contrats T2 et hors T2 sur ce point, ce qui est anormal.

Le rectorat s'engage à saisir le service juridique pour remettre en conformité les contrats au besoin.

Sur ces 2 sujets, si les sorties scolaires et l'accompagnement aux examens dépasse le temps de service de l'AESH, il faut :

- que l'AESH soit volontaire
- organiser le rattrapage des dépassements sur l'emploi du temps des semaines qui suivent ou précédent

Les heures d'accompagnement en dehors de la classe

Beaucoup d'autres sujets sont en discussions par rapport aux heures d'accompagnement en dehors de la classe, qui n'ont pas aboutis, et qui seront peut-être réglés par la rédaction du nouveau guide de gestion qui est en cours (mais qui prend du retard, vu que les réunions ministérielles prennent elles aussi du retard en la matière). Nous parlons ici des sorties piscine ou des périodes de stages des élèves. Quand l'accompagnement est fait par une AESH mutualisée, quelle est la priorité : cet enfin à accompagner, ou les autres, comment se fait le choix,....

Formation

Nous avons demandé que des formations interprofessionnelles puissent être proposées aux AESH et à leurs collègues enseignant en même temps. Cette demande a été entendue et honorée par le Rectorat, qui déplore que toutes les places offertes pour ces stages (80 pour 3 sessions) non pas été pourvues. Il a fallu réexpliquer au rectorat que la plupart des professeurs des écoles qui demandent des formations ne sont pas autorisés à partir faute de remplaçants. Donc forcément, ils ne demandent plus à partir en stage....

Validation des acquis de l'expérience

Le Sgen-CFDT avait demandé qu'on réfléchisse à des passerelles avec d'autres diplômes pour donner des perspectives aux AESH. Le rectorat a fait des recherches, mais il apparaît difficile procéder à des VAE pour le métier de moniteur éducateur par exemple, car le diplôme a changé, et se valide en bloc de compétences qui ne correspondent pas vraiment aux AESH. Bref, le chantier sur ce dossier est ouvert, mais loin d'aboutir.

Reconnaissance professionnelle

Le Sgen-CFDT, lors de la dernière réunion, a demandé plusieurs choses :

- Une attention particulière doit être portée à l'accueil des AESH pour la première fois dans la classe d'un enseignant.
- Est-il possible que les AESH soient identifiées aussi par un casier en salle des personnels, quand c'est possible ?

Un courrier en direction des pilotes et coordonnateurs de PIAL partira pour rappeler ces 2 aspects. Le problème est que nous n'avons parfois pas de coordonnateurs ou d'AESH référentes (voir point suivant).

Point sur le recrutement des coordonnateurs et des AESH référentes

Pour les coordonnateurs de PIAL, il en manque 13 sur les 79 PIAL.

Pour les AESH Référentes, il en manque 2 sur la Haute-Saône et 2 sur le Jura. Toutes devraient avoir une formation académique d'ici la fin de l'année.